



Association loi 1901

Mail : contact@ajpo-france.org - 06 85 45 36 82
Adresse correspondance : 1b bd Berthier - 75017 PARIS

Monsieur Sidhartho Reza Suryodipuro
Président du Conseil des Droits de
l'Homme des Nations Unies
Avenue de la Paix 8-14
1211 Geneva
SUISSE

PARIS, le 12 février 2026

Objet : Soutien à Madame Albanese

Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme,

Nous vous adressons la présente en nos qualités d'Avocats de différents Barreaux Français profondément attachés au respect du droit national et international, ainsi qu'au respect de l'indépendance des institutions et notamment du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, qui a précisément été créé pour que cessent les pressions étatiques qui existaient au sein de la Commission des Droits de l'Homme, avant la création du Conseil.

Nous sommes vivement préoccupés par la déclaration de Monsieur Jean-Noël Barrot, Ministre Français de l'Europe et des Affaires Etrangères, qui a annoncé s'associer aux pressions pesant sur la personne de Madame Francesca Albanese et sur votre Conseil, visant à évincer cette dernière de ses fonctions de Rapporteuse Spéciale des Nations-Unies sur les Territoires Palestiniens.

Ces pressions, qui durent depuis plusieurs années, se sont notamment illustrées :

- par un appel à sa démission émanant de l'Ambassade d'Israël auprès de l'ONU en octobre 2024,
- par des appels en mars-avril 2025, au non-renouvellement de son mandat, de la part de plusieurs Etats, mais aussi et déjà de la part de 42 députés Français, défenseurs de la politique du gouvernement Israélien,
- par la mise en œuvre, à l'initiative des Etats-Unis, de sanctions contre sa personne.

Aujourd'hui, un nouveau pas est franchi, par la déclaration du Ministre Français, motivée par une accusation, au demeurant infondée.

Ainsi, ce n'est pas le contenu des travaux de Madame Albanese qui est remis en cause, ses détracteurs ne souhaitant surtout pas un débat public, factuel et juridique, sur la nature, la qualification juridique et l'étendue des crimes commis contre les civils palestiniens, mais ce sont des attaques ad personam visant à tenter de discréditer sa personne, qui sont commises, faute de pouvoir discréditer ses rapports.

.../...



Association loi 1901

Mail : contact@ajpo-france.org - 06 85 45 36 82

Adresse correspondance : 1b bd Berthier - 75017 PARIS

Cette attitude rappelle fortement les pressions subies avec malheureusement un succès relatif, par le professeur Goldstone, suite à la publication en avril 2009, d'un rapport collectif appelé « rapport Goldstone » traitant de l'offensive « Plomb Durci » au cours de laquelle 1.400 palestiniens dont au moins 758 civils étaient tués par l'armée israélienne (1.400 morts qui ne suscitèrent d'ailleurs guère d'émotion sur le plan international).

Du point de vue de la France, les faits récents, que nous dénonçons fermement, se caractérisent par l'interpellation du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, par la députée Française de la 8^{ème} circonscription des français de l'étranger, sur la base de propos imputés à tort à Madame Albanese.

Or, en France, le découpage des circonscriptions électorales a été réalisé de telle sorte que les votants de cette 8^{ème} circonscription soient majoritairement les Français d'Israël et des Colonies Israéliennes en Territoires Palestiniens. Dès lors, la députée, Madame Caroline YADAN, a notamment été portée sur les bancs de l'assemblée, par des acteurs actifs du crime de colonisation que dénonce Madame Albanese, ce qui éclaire sur les prises de position de leur représentante et sur le fait que celle-ci n'ait pas hésité à employer un procédé pour le moins critiquable.

S'en suit la réponse de Monsieur le Ministre Barrot, docteur en science de gestion, qui ne semble pas très au fait du Droit International, consistant, comme indiqué supra en une attaque ad personam, avec remise en cause de l'expertise et de l'indépendance de Madame Albanese s'accompagnant de la systématique accusation d'antisémitisme qui est supposée mettre fin à tout débat (version revisitée de la loi de Godwin).

Si le respect du Droit International Humanitaire ne préoccupe guère le gouvernement français, l'attention de Monsieur Barrot a pu être attirée par la mention d'entreprises françaises sur la liste des entreprises contribuant au crime de colonisation des Territoires Palestiniens, contenue dans un rapport de Madame Albanese.

Accepter l'éviction de celle-ci au motif qu'elle a dénoncé un système bien rôdé d'influences dans lequel divers intérêts, l'emportent sur le respect du droit, serait la porte ouverte à l'éviction de tous les rapporteurs indépendants et pourquoi pas, dans un second temps de Monsieur Ben Saul, Rapporteur Spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste qui dans son rapport à la cinquante-cinquième session du Conseil des droits de l'Homme (point 3 de l'Ordre du Jour) rappelait que « *Les violations graves du droit international commises dans le cadre de la lutte antiterroriste sont dans bien des cas restées impunies, notamment parce que des États puissants ont empêché le Conseil de sécurité et la Cour pénale internationale de prendre des mesures qui s'imposaient.* ». Ce faisant, il dénonce lui aussi un système faisant primer des intérêts particuliers sur le respect du droit.

.../...



Association loi 1901

Mail : contact@ajpo-france.org - 06 85 45 36 82

Adresse correspondance : 1b bd Berthier - 75017 PARIS

Le procédé mis en œuvre, est un scénario comparable à celui qui a précédé, en France, concernant les actions de Boycott de produits israéliens (BDS), le député, qui représentait alors la 8^{ème} circonscription des Français de l'étranger, interpellait la Ministre de la Justice, exigeant la répression de l'exercice du droit d'expression consistant en la critique de la politique coloniale israélienne. Immédiatement après, les directives ministérielles adressées aux Parquets se succédaient pour que des poursuites pénales soient systématiquement engagées contre les militants pour les droits humains au visa de l'infraction imaginaire de provocation à la haine et à la discrimination à raison de l'appartenance à une nation, une race ou une religion et ce, jusqu'à la condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme en 2020.

Nous, Avocats, professionnels du droit, et ardents défenseurs des droits humains dénonçons auprès de votre Conseil, la répression qui sévit en France contre les militants des droits humains, l'attaque contre Madame Albanese, n'en étant qu'une illustration supplémentaire.

Nous ne pouvons donc que louer, auprès de vous, le courage de Madame ALBANESE face aux efforts visant à la réduire au silence et à obtenir la cessation anticipée de son mandat et nous avons la certitude que malgré la multiplication des obstacles, avec le soutien de l'institution, elle ne renoncera pas à sa mission qui est capitale, pas seulement pour que soit réintroduit le respect du Droit International Humanitaire dans le conflit Israélo-Palestinien, mais aussi pour la crédibilité et la pérennité de l'Organisation des Nations-Unies.

Vous trouverez en annexe à la présente, la liste des Avocat(e)s signataires.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre haute considération.

Dominique COCHAIN
Pour l'association AJPO

CC : Monsieur le Secrétaire Général des Nations-Unies